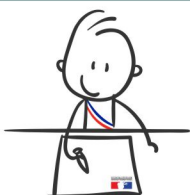




# Qui fait quoi ?

## La Mairie



- ✓ Mise à disposition des locaux
- ✓ Entretien des locaux
- ✓ Acquisition et entretien du mobilier
- ✓ Achat manuels et fournitures scolaires
- ✓ Ménage, restaurant, accueils périscolaires, ATSEM

### Son Organisation :

- ✓ Élus communaux
- ✓ Enseignants
- ✓ Parents
- ✓ Présidée par le maire ou son adjoint délégué.

### Son propre budget :

- ✓ Subvention communale en fonction des projets
- ✓ Dons de particuliers

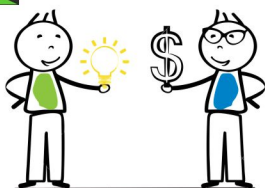
### Elle finance :

- ✓ Projets éducatifs
- ✓ Voyages scolaires
- ✓ Livres de fin d'année
- ✓ Initiation au secourisme

## La caisse des écoles



## La coopérative scolaire des enseignants



- ✓ Améliore la vie scolaire en achetant, par exemple, des jeux éducatifs, du matériel pour les projets d'école, ...
- ✓ Son financement est assuré par les ventes organisées au niveau de l'école : calendriers, tickets de tombola, boissons, photos de classe...
- ✓ Il est d'usage, parfois, qu'un enseignant constitue sa propre coopérative de classe en vendant des photos prises par ses soins ou des objets réalisés par ses élèves.

- ✓ Ils participent à la vie de l'école et siègent aux conseils d'école.

## Délégués des parents d'élèves

